

LE RAPPORT DU COMITÉ DE 1857.

Un comité fut chargé de rechercher les causes de l'émigration qui se produisait dans certaines parties de nos campagnes et celles du malaise qui existait dans cette province au sujet de la colonisation. Et l'on trouve encore dans le rapport de ce comité la peinture d'un mal en tout point semblable à celui dont on se plaint aujourd'hui. Voici ce que je lis à la page 14 de ce rapport :

“ Un autre moyen qu'il ne faut pas négliger plus longtemps d'adopter, c'est une organisation régulière avec une surveillance attentive du système de colonisation. Le département des terres publiques, auquel incombe plus spécialement le devoir de veiller à la colonisation, n'a pas jusqu'ici présenté l'ensemble d'une organisation suffisante pour atteindre ce but. Il n'a pas reçu cette assistance bienveillante, honnête et désintéressée que toujours il s'attendait de recevoir de la part de ses agents locaux. Un grand nombre de ces derniers sont certainement des personnes fort respectables auxquelles votre comité ne se croirait pas justifiable d'adresser le moindre reproche ou de faire aucune insinuation qui paraîtrait porter l'empreinte de l'injure; mais L'ENSEMBLE EST TELLEMENT VICIEUX QU'IL DEMANDE UNE RÉFORME RADICALE ET IMMÉDIATE.”

Et plus loin, à la page 15 :

“ Le colon devrait avoir, dans tous les cas, le droit de vendre et disposer du bois où il nettoie la terre pour la rendre cultivable. Pourquoi lui refuser le droit de vendre ? Est-ce pour qu'il en ait plus à faire brûler ? Du moment qu'il est résident, il ne devrait plus y avoir de restrictions pour lui.”

LE RAPPORT CHICOYNE EN 1893.

Mais, M. l'Orateur, il y a eu d'autres représentations du même genre, et celles-ci sont de dates plus récentes. En 1893,